

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 4 FÉVRIER 2011
SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers(ères) : M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
M. Louis-Marie Proulx

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

11-14 Tout en laissant le point varia ouvert, le projet de l'ordre du jour est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2011

11-15 Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx appuyé par madame Nancy Pineault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 janvier 2011.

4. Lecture et adoption des COMPTES

11-16 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement que les comptes du mois de JANVIER sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **39 905.20\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci- dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de JANVIER 2011.

Chevaliers de Colomb / demande de publicité

- 11-17 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement d'une publicité dans le Journal le Maillon au coût de 20,00\$.

Municipalité de Saint-Gabriel / regroupement incendie /augmentation % des frais administratifs

- 11-18 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire faire une contre offre de 8% à la municipalité de Saint-Gabriel.

Location de la salle municipale

- 11-19 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accepte de louer la salle municipale, le 26 février prochain, à madame Jessyca Blanchette afin de célébrer le baptême de son enfant.

Utilisation de la salle municipale par la Société d'horticulture de St-Charles

- 11-20 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil autorise la Société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier, représentée par monsieur Mario Potvin, président, à utiliser la salle municipale pour des activités d'horticulture, les 19 mars, 3 avril, 27 avril, 3 mai et 28 mai.

Appui à la Municipalité de La Rédemption / frais d'interurbain

- 11-21 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier appuie la municipalité de La Rédemption dans ses démarches auprès de Télus afin d'abolir les frais d'interurbain entre les municipalités d'une même MRC.

Municipalité de La Rédemption / Remboursement de frais de déplacement

- 11-22 Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement de faire parvenir une facture à la municipalité de La Rédemption pour un frais de déplacement à St-Clément (covoiturage) dans le cadre de la Journée de la Résistance. 276 km à 0.35\$ divisé par 2 = **48.30\$**.

Formation sur le WEB / Maîtriser la gestion contractuelle avec l'outil du SEO

- 11-23 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à participer à une formation sur le WEB par l'ADMQ. Cette formation se donne sur le poste informatique de la municipalité. Coût : 45\$

Comité de développement de Val-Garnier / Remerciement pour un don

11-24 Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier tient à remercier le comité de développement Val-Garnier pour le don d'une imprimante qui servira à l'usage du Journal municipal, des comités ainsi qu'à la population.

6. MRC DE LA MITIS

M. le maire fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

7. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE / PROJETS

Cinéma à la salle municipale / Autorisation

11-25 Considérant la demande des citoyens dans le cadre de la Politique familiale municipale;

Considérant la distance élevée des grands centres;

Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement d'autoriser le Comité de développement Val-Garnier à faire les démarches nécessaires pour présenter un projet dans le but d'offrir à la population des soirées de cinéma à la salle municipale.

Installation d'un jeu de volleyball au Parc municipal

11-26 Considérant la demande des citoyens dans le cadre de la Politique familiale municipale;

Considérant que cette activité physique bénéficiera à l'ensemble de la population;

Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le Comité de développement Val-Garnier à aménager un jeu de volleyball au Parc municipal.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 183

11-27 RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT 150 RELATIF À LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement 150 relatif à la garde de certains animaux;

ATTENDU QUE l'article 454 du Code municipal du Québec autorise la modification d'un règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du 22 décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 183 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 Article modifié

Le texte de l'article 7 du règlement 150 est remplacé par le texte suivant :

« Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement 150 commet une infraction et rend le contrevenant passible :

Si le contrevenant est une personne physique

- d'une amende de 50,00\$ pour une première infraction, plus les frais
- d'une amende de 100,00\$ pour une récidive, plus les frais

Si le contrevenant est une personne morale

- d'une amende de 100,00\$ pour une première infraction, plus les frais
- d'une amende de 200,00\$ pour une récidive, plus les frais

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q., c.C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article. »

ARTICLE 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

10. Adoption du règlement no 184 pour l'acquisition d'un camion citerne usagé 10 roues et équipements incendie

L'adoption est reportée à une date ultérieure.

11. Garage municipal

11-28 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil autorise la directrice générale à transmettre une facture à la Société d'Exploitation de Ressources de la Métis pour l'utilisation de calcium et de sable. Coût estimé : 322.40\$. Monsieur Jean-Pierre Bélanger étant administrateur à la SERM se retire des délibérations.

- 12. Demande de soumission pour l'achat d'abat-poussière**
11-29 Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier retient la soumission de Sel Warwick pour l'achat de chlorure de calcium en flocons 80-87%.
Que la municipalité commande 17 ballots de calcium en flocons à 445,00\$ + taxes l'unité.
Que le calcium devra être certifié conforme par le BNQ à la norme NQ 2410-300/2009.

13. APPROBATION DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION

- 11-30** Sur une proposition de monsieur Louis-Marie Proulx, conseiller, appuyée par monsieur Marcel Nadeau, conseiller, il est résolu unanimement d'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1).

14. TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

- 11-31** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et adopté unanimement d'ordonner à la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) de transmettre avant le vingtième jour de mars au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de taxes municipales et / ou scolaire. Toutefois, la secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 15 mars 2011. De plus, il est autorisé que la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité de Saint-Charles-Garnier en juin 2011 si cela s'avérait nécessaire pour faire l'acquisition des immeubles située sur notre territoire qui n'auront pas été réclamés.

15. REDDITION DE COMPTES POUR LE MTQ

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / mandater un vérificateur externe

- 11-32** **ATTENDU QUE** le ministère des Transports demande de mandater un vérificateur externe pour attester l'usage des compensations reçues, dans le cadre du programme d'aide du réseau routier local;
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier mandate monsieur Pierre Dugas, CGA afin de compléter l'annexe B pour une reddition des comptes visant la période finissant le 31 décembre 2010.

Ministère des Transports / compensation de base aux municipalités

11-33 ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 106 540\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Charles-Garnier informe le ministre des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

16. VARIA

1) Circuit VTT / ajout des parties chemins

11-34 Attendu que depuis l'année 2009, la municipalité fit la demande au ministère des Transports pour ajouter une partie du rang 7 Ouest et une partie de la rue Bélanger au circuit VTT;

Attendu que la présidente du Club VTT Mitis informe verbalement la directrice que le ministère des Transports est favorable à la demande;

Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier procèdera aux démarches afin de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur ces portions de routes.

AVIS DE MOTION / Règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rodrigue Ouellet, conseiller, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux. Le projet de règlement

ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de l'adoption.

Le paiement de location des locaux de la municipalité / clés

- 11-35** Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que dorénavant les clés seront remises au locataire en personne le jour même ou la veille de la location durant les heures normales de bureau conditionnellement à ce que le paiement total du tarif de location ait été perçu. Les clés doivent être remises immédiatement après la location.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 11-36** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement de lever la séance à 21h15.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER
maire

.....
Josette BOUILLON
Directrice générale / sec.-trés.